

ACCESSIBILITÉ DES TECHNOLOGIES AU CAMPUS: ÉCHELLE DES SERVICES POUR ÉTUDIANTS HANDICAPÉS V.1

Pour toutes les questions, évaluez dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations en utilisant une échelle à 6 points où :

1 = Fortement en désaccord, 2 = Assez en désaccord, 3 = Un peu en désaccord,
4 = Un peu d'accord, 5 = Assez d'accord, 6 = Fortement d'accord

Ne passez pas trop de temps sur les affirmations. Donnez plutôt une réponse décrivant le mieux la situation en général. Si un item ne s'applique pas à votre établissement, répondez par «N/A» ne s'applique pas.

1. ____ Dans mon établissement d'enseignement, les technologies informatiques et/ou technologies informatiques adaptatives sont suffisamment à jour pour répondre aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 2. ____ Dans mon établissement d'enseignement, les heures d'accès aux technologies informatiques adaptatives répondent aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 3. ____ Dans mon établissement d'enseignement, il y a suffisamment d'ordinateurs ayant des équipements permettant l'accès à l'internet par l'entremise de matériels/logiciels adaptatifs pour répondre aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 4. ____ Dans mon établissement d'enseignement, le soutien technique offert aux étudiants qui utilisent les technologies informatiques adaptatives répond aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 5. ____ La disponibilité des technologies informatiques adaptatives des laboratoires/centres spécialisés réservés aux étudiants ayant des incapacités de mon établissement d'enseignement répond à leur besoins
 6. ____ Les formations offertes par mon établissement d'enseignement en ce qui a trait aux technologies informatiques adaptatives pour les étudiants ayant des incapacités répondent à leurs besoins
-
7. ____ Dans mon établissement d'enseignement, l'espace disponible pour les technologies informatiques adaptatives répond aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 8. ____ Je suis (mon service/bureau est) consulté lors de décisions importantes concernant les parcs informatiques (ex., achat de logiciels pour l'ensemble de l'établissement d'enseignement, design de pages web, ajout ou amélioration des laboratoires informatiques)
 9. ____ Mon établissement d'enseignement a un comité avisier/consultatif qui s'occupe de l'accessibilité des technologies informatiques destinées aux étudiants ayant des incapacités
 10. ____ Les cadres supérieurs réagissent positivement lorsque je les approche avec des problèmes relatifs à l'accessibilité des ordinateurs du campus destinés aux étudiants ayant des incapacités
 11. ____ Le personnel qui s'occupe des technologies informatiques courantes sur le campus a l'expertise pour prendre soin des technologies informatiques adaptatives
-
12. ____ Le financement des technologies informatiques et/ou technologies informatiques adaptatives pour mon établissement d'enseignement (de mon établissement d'enseignement, de programmes, d'agences, de fondations, de compagnies) répond aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 13. ____ La disponibilité des technologies informatiques adaptatives dans les laboratoires informatiques courants de mon établissement d'enseignement répond aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 14. ____ L'accessibilité du matériel de cours informatisé utilisé par les enseignants (ex., logiciels de mathématiques, cédéroms, pages web) répond aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 15. ____ L'accessibilité des ordinateurs des bibliothèques (ex., répertoires, bases de données informatisés, cédéroms) répond aux besoins des étudiants ayant des incapacités
 16. ____ La question d'accessibilité est incluse dans la formation du corps professoral sur l'utilisation des technologies informatiques dans leurs cours
-
17. ____ Il y a des occasions pour les employés de mon établissement d'enseignement d'acquérir des connaissances sur les technologies informatiques adaptatives
 18. ____ Il y a une personne à mon établissement d'enseignement qui a l'expertise en matière de technologies informatiques adaptatives (c'est-à-dire, quelqu'un ayant des connaissances informatiques, qui est toujours au courant des nouveaux produits, qui est en mesure de régler les problèmes d'équipements matériels et de logiciels)
 19. ____ J'ai des connaissances sur les technologies informatiques adaptatives (ex., logiciel d'agrandissement d'écran, souris adaptée)
-
20. ____ J'ai l'impression que les centres de réadaptation, programmes, agences ou compagnies qui fournissent des technologies informatiques et/ou technologies informatiques adaptatives aux étudiants ayant des incapacités offrent des équipements matériels/logiciels adéquats
 21. ____ J'ai l'impression que les étudiants ayant des incapacités ont reçu la formation adéquate pour utiliser les technologies informatiques et/ou technologies informatiques adaptatives des centres de réadaptation, programmes, agences, compagnies, etc.

____ **TOTAL DE L'ÉCHELLE** La moyenne des questions 1 à 21

Échelles Secondaires

- ____ **Calcul de l'accessibilité à l'informatique adaptative** La moyenne des questions 1, 2, 3, 4, 5 et 6
- ____ **Calcul de l'infrastructure et de la collaboration** La moyenne des questions 7, 8, 9, 10 et 11
- ____ **Calcul de l'inclusion éducative** La moyenne des questions 12, 13, 14, 15 et 16
- ____ **Calcul de la compétence en informatique adaptative** La moyenne des questions 17, 18 et 19
- ____ **Calcul du soutien par le secteur de la réhabilitation** La moyenne des questions 20 et 21